



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



# La Revue **G**ouvernance *et* **D**éveloppement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

*Revue semestrielle*

Économique

Universitaire

Environnementales

Territoriale

Genre Hospitalière

Territoriale

Politique

**Numéro juin 2026**

**Revue du Programme Thématique de Recherche (PTR)  
Gouvernance et Développement**



## Indexations et référencements



HAL



INTERNATIONAL  
STANDARD  
SERIAL  
NUMBER  
INTERNATIONAL CENTRE

**Impact Factor. SJIF 2025 : 6.993**

**SJIF:** <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

**HAL:** <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

**Mir@bel:** <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

## **PRÉSENTATION DE LA REVUE**

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos États. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

### **Éditeur**

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).

01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (**BURKINA FASO**)

**Tél.** : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

**Fax** : (226) 50 36 85 73

**Email** : [cames@bf.refer.org](mailto:cames@bf.refer.org)

**Site web**: [www.lecames.org](http://www.lecames.org)

### **Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche**



**Impact Factor. SJIF 2025: 6.993**

**SJIF**: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

**HAL**: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

**Mir@bel**: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

## **CONTEXTE ET OBJECTIF**

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4<sup>ème</sup> édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5<sup>ème</sup> journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou KAMAGATE (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, (Éthique, Philosophie Politique et sociale).
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou , Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Bioéthique et Philosophie de la technique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (Éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
9. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
10. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
11. **N'guessan Séraphin BOHOUSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
12. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
13. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
14. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
15. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
16. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Éthique -Technique-Société
17. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
18. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
19. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
20. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
21. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
22. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
23. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
24. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
25. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
26. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
27. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
28. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
29. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
30. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
31. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
32. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
33. **Messan Litinmé Molley KOFFI**, MC, Université de Lomé, Lettres modernes
34. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
35. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
36. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
37. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
38. **Bilakani TONYEME**, PT, Université de Lomé, Philosophie et Éducation
39. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
40. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
41. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
42. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
43. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
44. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

Henri BAH: [bahhenri@yahoo.fr](mailto:bahhenri@yahoo.fr)

### **Directeur de publication adjoint**

Pamphile BIYOGHE: [pamphile3@yahoo.fr](mailto:pamphile3@yahoo.fr)

### **Rédacteur en chef**

Sanaliou KAMAGATE: [ksanaliou@yahoo.fr](mailto:ksanaliou@yahoo.fr)

### **Rédacteur en chef adjoint**

Totin VODONNON: [kmariuso@yahoo.fr](mailto:kmariuso@yahoo.fr)

### **Secrétariat de la revue**

**Contact WhatsApp:** (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

**Email :** [revue.rgd@gmail.com](mailto:revue.rgd@gmail.com)

### **Secrétaire principal :**

Armand Josué DJAH: [aj\\_djah@outlook.fr](mailto:aj_djah@outlook.fr)

### **Secrétaire principal adjoint:**

Moulo Elysée Landry KOUASSI: [landrewkoua91@gmail.com](mailto:landrewkoua91@gmail.com)

### **Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :**

Elza KOGOU NZAMBA: [konzamb@yahoo.fr](mailto:konzamb@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :**

Jean Jacques SERI: [jeanjacquesseri@yahoo.fr](mailto:jeanjacquesseri@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :**

Vivien MANANGO: [ramos2000fr@yahoo.fr](mailto:ramos2000fr@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale :**

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: [koyestekoi@gmail.com](mailto:koyestekoi@gmail.com)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :**

Ekpo Victorien KOUADIO: [kouadioekpo@yahoo.fr](mailto:kouadioekpo@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :**

Agnélé LASSEY: [lasseyagnele@yahoo.fr](mailto:lasseyagnele@yahoo.fr)

### **Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :**

Sanguen KOUAKOU: [kouakousanguen@gmail.com](mailto:kouakousanguen@gmail.com)

Anderson Kleh TAH: [tahandersonkleh@gmail.com](mailto:tahandersonkleh@gmail.com)

### **Trésorière :**

TAKI Affoué Valéry-Aimée: [takiamee@gmail.com](mailto:takiamee@gmail.com)

**Wave et Orange Money:** (+225) 0706862722

## COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale ;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique) ;
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique ;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine) ;
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BI ELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation ;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine ;
12. **DANDONUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine) ;
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes ;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain) ;
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine) ;
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amon Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé ;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/ Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication ;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

## **NORMES DE RÉDACTION**

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com)). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

### **Le Corpus des manuscrits**

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

#### **Exemple :**

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

### **La structure des articles**

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

#### **Pour une contribution théorique et fondamentale :**

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

#### **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :**

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

**N.B :** Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

### **Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.**

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

### **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit : nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2<sup>de</sup> éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

### **Exemples de références bibliographiques**

**Livre (un auteur)** : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

**Livre (plus d'un auteur)** : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

**Thèse** : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

**Article de revue** : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

**Article électronique** : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) [www.resolutionsfundcities.fmt.net](http://www.resolutionsfundcities.fmt.net).

### **N.B :**

**Dans le corps du texte**, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs) ; Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

**Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs**, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

## **SOMMAIRE**

### **FORMATION À DISTANCE D'ENSEIGNANTS OUEST AFRICAINS À LA LUMIÈRE DU CONSTRUCTIVISME COGNITIF DE J. PIAGET**

SANÉ Mamadou Vieux Lamine 13-22

### **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INCIDENCE DU PALUDISME AUTOUR DE L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE TAABO**

ZOHOURE Gazalo Rosalie ; KOUAKOU Kouassi Serge ; ALLA Kouadio Augustin 23-33

### **DE L'ESTHÉTIQUE URBAINE À LA MARGINALITÉ SOCIALE : DÉGUERPISEMENTS ET ÉMERGENCE DES INFORMALITÉS GRISES À GONZAGUEVILLE DANS LE PÉRIURBAIN DE PORT-BOUËT (ABIDJAN)**

ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon ; AKPO Franck Armel 34-47

### **MÉDIATIONS ANCESTRALES ET RELIGIEUSES POUR UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET DURABLE EN AFRIQUE**

ANZIAN Mlan Kouakou Pierre 48-57

### **MODÉLISATION SPATIO-TEMPORELLE DE L'ÉVOLUTION D'OCCUPATION DES TERRES DANS LA PROVINCE DU TUY, BURKINA FASO**

Nongb-Sanga Adeline KOMBASSERE ; Blaise OUÉDRAOGO ; Assonsi SOMA 58-70

### **LA POLITIQUE COLONIALE FRANÇAISE : SON IDÉOLOGIE ET SES CONTRASTES DANS LA GOUVERNANCE FAUNIQUE EN HAUTE-VOLTA (1923-1960)**

HIEN Sourbar Justin Wenceslas ; Moussa ZABSONRE 71-81

### **GOUVERNANCE PÉNALE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LE CONDAMNÉ À MORT DE JEAN GENET : VERS UNE CONTRE-GOUVERNANCE POÉTIQUE**

KOPOIN Kopoin François 82-89

### **IMPÉRATIFS POLITIQUES ET ÉDUCATION POLITICO-CITOYENNE : DU CYNISME À LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE**

Kinimo Bienvenu Lagloire N'ZI 90-99

### **ÉVALUATION DES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE L'ÉCOSYSTÈME MANGROVE DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE DE UFOYAAL KASSA-BANDIAL (SÉNÉGAL)**

SOW El Hadji 100-113

### **MUTATION DE LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE DE L'EAU À UNE HYDRO-DIPLOMATIE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL**

Coura KANE 114-125

### **DYNAMIQUES SÉCURITAIRES DANS LES QUARTIERS SOUS-INTÉGRÉS DU SIXIÈME ARRONDISSEMENT DE LIBREVILLE (GABON) : ENTRE MENACES MULTIFORMES ET INSUFFISANCES INSTITUTIONNELLES**

BIDJOULI Lola Richard ; NDONG BEKA II Poliny 126-142

### **CONFLITS AGRICULTEURS-ÉLEVEURS, LOGIQUES SOCIALES ET MODES DE RÉGULATION EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DES VILLAGES DE NAMBONKAHA (FERKESSÉDOUGOU) ET NIANDÉGUÉ (BOUNA)**

PARIGASSORI Siméon SORO 143-153

### **LES MOTOS-TRICYCLES DANS LA GESTION DE CRISE DE MOBILITÉ DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : CAS D'ABOBO-BOCABO (ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE)**

DAGNOGO Mamadou ; KAMAGATE Sanaliou 154-164

### **ACCÈS À L'EAU POTABLE ET RISQUE DE MALADIES HYDRIQUES DANS LES COMMUNES D'ABOBO, YOPOUGON ET KOUMASSI (CÔTE D'IVOIRE)**

SEKA Séka Ghislain ; YAMIAN Brou Becket Stanislas ; SEKA Ayé Gnanqui Parfait 165-174

### **LES VILLES PRÉCOLONIALES DE CÔTE D'IVOIRE ENTRE MARGINALISATION COLONIALE ET INTÉGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES CONTEMPORAINES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN : CAS DE BONDOUKOU**

Kouadio Joseph KRA ; Ouattara Bourahima FROUMAN ; Adou François KOUADIO 175-188

|                                                                                                                                                                                                                                         |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>LE TOTALITARISME OU LA FIN DE L'ÉTHIQUE POLITIQUE</b><br>Soumaïla COULIBALY                                                                                                                                                          | <b>189-197</b> |
| <b>LE DÉTERMINISME, FONDEMENT DE L'OPTIMISME LEIBNIZIEN</b><br>Fofana Falikou                                                                                                                                                           | <b>198-208</b> |
| <b>LES LANGUES IVOIRIENNES COMME MÉDIATION PÉDAGOGIQUE : ÉTUDE DES PERCEPTIONS DES ENSEIGNANTS ET PARENTS D'ÉLÈVES DU PRIMAIRE</b><br>Kouame Marie Christelle Épouse EHOUE                                                              | <b>209-216</b> |
| <b>LA RÉGIE ABIDJAN NIGER (RAN) FACE AU DÉFIS DU PERSONNEL QUALIFIÉ (1960-1980)</b><br>OUATTARA Kacoumani Mesmer ; KAPIEU Kando Romaric                                                                                                 | <b>217-227</b> |
| <b>DYNAMIQUE URBAINE CONTRASTÉE À SAN PEDRO : EXEMPLE DE DIGBOUÉ-VILLAGE ET PONT DIGBOUÉ</b><br>Djénan Marie Angèle KARAMOKO-YEGBE ; Chilé Nadège YAPO épouse KOUAKOU ;<br>Kouassi Théophile KRAMO                                      | <b>228-238</b> |
| <b>POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES ET VALORISATION DU SEL AU SÉNÉGAL : UNE LECTURE COMPARATIVE DES DISPOSITIFS DE PLANIFICATION DANS LE SINE-SALOUM</b><br>SY Karalan                                                                      | <b>239-247</b> |
| <b>UNE INFLUENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES INTERSTICES DE L'ACTION PUBLIQUE : LEÇONS APPRISSES DE L'EXPÉRIENCE DE LA POSCEAS</b><br>Sambou NDIAYE                                                                                   | <b>248-258</b> |
| <b>DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT NOMMÉ SUR LE TAS À L'ADMINISTRATEUR DES LYCÉES ET COLLÈGES FORMÉ : EXPÉRIENCES VÉCUES ET LEÇONS APPRISSES</b><br>OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald                                                           | <b>259-270</b> |
| <b>GOVERNANCE PARTICIPATIVE ET CONFLITS D'USAGE DE L'EAU DANS LES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS : ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU BARRAGE HYDROAGRICOLE DE SOLOMOUGOU (NORD CÔTE D'IVOIRE)</b><br>YÉO Namè Hassan ; KOUAKOU Guy Éric Anicet Quassy        | <b>271-281</b> |
| <b>LES MIGRATIONS PEULHS-YARSÉ ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE DANS LA CORNE-OUEST DU TOGO DE 1900 À 1990</b><br>LALLE Mani ; NADINGA Jean                                                                                                      | <b>282-292</b> |
| <b>LA RÉSILIENCE DES CONTES IVOIRIENS À L'ÉPREUVE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE : ENTRE PERMANENCE DES VALEURS ET RECONFIGURATION INTERMÉDIAIRE</b><br>COULIBALY Kounadi                                                                | <b>293-302</b> |
| <b>LA GESTION DES DÉCHETS LIQUIDES FACE À L'EXTENSION URBAINE À SIKENSI</b><br>KOUAME N'Guessan Marie Mireille                                                                                                                          | <b>303-311</b> |
| <b>CRISE RÉPUTATIONNELLE DU MCLU ET TRIBUNAL MÉDIATIQUE : DYNAMIQUE DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE EN CÔTE D'IVOIRE</b><br>YAO Kouakou Guillaume                                                                                          | <b>312-320</b> |
| <b>ARCHITECTE-URBANISTE « DÉVELOPPEUR » ET « CONSTRUCTEUR » : PISTES DE RÉFLEXION POUR UNE FORMATION ENDOGÈNE EN ARCHITECTURE ET URBANISME EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE</b><br>Pougwendé Léandre GUIGMA ; Mahounami Solange KPOGBEMABOU | <b>321-330</b> |
| <b>DIGITALISATION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE YOPOUGON (SUD DE LA CÔTE D'IVOIRE)</b><br>BOSSON Koffi Bertin ; KOFFI Yao Julien                                                                                             | <b>331-339</b> |
| <b>PÉRIURBANISATION ET RECOMPOSITION DES STRATÉGIES D'ACTEURS AGRICOLES À ANGAMBLÉ-KONANKRO (PÉRIPHÉRIE OUEST DE BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)</b><br>KOUAKOU Bah ; YÉO Siriki                                                                 | <b>340-349</b> |

|                                                                                                                                                                                                                                           |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>BÄNGR-WEOOGO, UN PARC DE DÉCOUVERTE POUR QUELS BESOINS URBAINS ?</b><br>Karambiri Sheila Médinaa ; Gansaonré Raogo Noël ; SODORÉ Abdoul Azisec                                                                                         | <b>350-360</b> |
| <b>CONDUITES SUICIDAIRES CHEZ DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À DALOA</b><br>ESSOH Lohoues Olivier ; DALOUGOU Gbalawoulou Dali ; N'GUESSAN Kouadio Raymond ;<br>SOYIZOU Akofa Murielle Ange Myriam                            | <b>361-371</b> |
| <b>LE JEU DES MÉDIAS DANS LA GOUVERNANCE PUBLIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE :<br/>LE CAS DU GROUPE FRATERNITÉ MATIN</b><br>Michelle TOPÉ GUEU ; Monvaly Badara TOURÉ                                                         | <b>372-380</b> |
| <b>AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET PRESSION URBAINE À DAKAR : LE CAS DES PÉRIMÈTRES<br/>MARAICHERS DE LENDENG</b><br>SÈNE Abibe                                                                                                                | <b>381-389</b> |
| <b>UTILISATION DES SERVICES DE SOINS DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESPC)<br/>DANS LA VILLE DE BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE)</b><br>KONE TANYO Boniface                                                                       | <b>390-400</b> |
| <b>LA GLOBALISATION ET SES DÉFIS ÉTHIQUES EN AFRIQUE</b><br>Agoussi Alphonse MOGUÉ ; Kouadio Antoine ADOU                                                                                                                                 | <b>401-409</b> |
| <b>EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE (EMA) ET SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE AU BURKINA FASO</b><br>OUEDRAOGO Alizèta                                                                                                                        | <b>410-420</b> |
| <b>QUAND LES ÉCRANS ÉCLIPSENT LES CŒURS : IMPACT DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE SUR LA<br/>QUALITÉ DES INTERACTIONS HUMAINES ET FAMILIALES DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE</b><br>KOFFI Hamanys Broux De Ismaël                                  | <b>421-429</b> |
| <b>PENSER LES CRISES EXISTENTIELLES CONTEMPORAINES : ENTRE ANGOISSE HEIDEGGÉRIENNE ET<br/>RESPONSABILITÉ LEVINASSIENNE</b><br>TAKI Affoué Valery-Aimée                                                                                    | <b>430-441</b> |
| <b>INCIVILITÉS DISCURSIVES DANS LA RÉGION DU PORO : ANALYSE DES ÉNONCÉS ET FONCTIONS DANS<br/>LES INTERACTIONS LINGUISTIQUES</b><br>KOFFI Niangoran Germain ; ZADI Esther Gisèle Epse GOUAMENE                                            | <b>442-452</b> |
| <b>LA PRODUCTION DE L'ESPACE PÉRIURBAIN DE DALOA : ENTRE INFORMALITÉ ET PRÉCARISATION</b><br>ELEAZARUS Atsé Laudose Miguel ; GOUAMENE Dider-Charles ; KONATE Tchilogneri                                                                  | <b>453-466</b> |
| <b>LE DIEMA DE KPANA (TOGO) À L'ÉPREUVE DES POUVOIRS COLONIAUX ALLEMAND ET<br/>FRANÇAIS DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE A 1921</b><br>DANDONOU GBO Nanbidou, LAGBEMA Sougla-Noma                                                               | <b>467-477</b> |
| <b>L'ESPAGNE ET LA DYNAMIQUE DE SES TROIS CRISES</b><br>KONAN Kouadio Stéphane-Yannick                                                                                                                                                    | <b>478-485</b> |
| <b>OCCUPATION ILLÉGALE ET CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES : UNE LECTURE A PARTIR DE<br/>LA THÉORIE DE L'ACCÈS DU CAS DU PARC NATIONAL DU MONT PEKO EN CÔTE D'IVOIRE</b><br>TOUKPO Oscar Guy Sical, TARROUTH Honnéo Gabin, ADOU Koffi Seï | <b>486-494</b> |
| <b>LES IMPLICATIONS DU SECTEUR MUSICAL DANS LA GOUVERNANCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE<br/>EN CÔTE D'IVOIRE</b><br>ATTOUNGBRE Kouadio Félix                                                                                                  | <b>495-505</b> |
| <b>ALIMENTATION DE L'HIPPOPOTAME AMPHIBIE (HIPPOPOTAMUS AMPHIBIUS LENNAEUS, 1758)<br/>DANS LA ZONE DE LA MARE DE KOUMBELOTI EN PAYS ANOUFO AU NORD-TOGO</b><br>IDRISSA Sahada, ALASSANE Abdourazakou, SIKBAGOU Kankpénangue               | <b>506-518</b> |

# LA POLITIQUE COLONIALE FRANÇAISE : SON IDÉOLOGIE ET SES CONTRASTES DANS LA GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES EN HAUTE-VOLTA (1923 -1960)

**HIEN Sourbar Justin Wenceslas**

Maître de Recherche, Institut des sciences des sociétés (INSS)  
Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST)/ Burkina- Faso  
Email : [Wenceslashien@yahoo.fr](mailto:Wenceslashien@yahoo.fr)

**Moussa ZABSONRE**

Maître-assistant, Département d'Histoire et Archéologie  
Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI / Burkina Faso  
Email : [zabsmous@yahoo.fr](mailto:zabsmous@yahoo.fr)

**Soumission :02/03/2026    Instruction : 26/03/26    Publication : 15/06/2026**

## Résumé

*En Afrique Occidentale Française (AOF), la France avait placé au cœur de ses politiques coloniales la gouvernance des ressources fauniques comme une priorité suite à la conférence de 1933 qui stipulait la nécessité de protéger sérieusement les ressources fauniques dans les colonies européennes en Afrique. Ces mesures protectionnistes existaient déjà dans les colonies anglaises, portugaises, espagnoles, exceptées celles françaises, même si elles sont voilées par un discours protectionniste très prononcé du côté de la métropole. Ces politiques sont diversement appréciées dans la colonie de Haute-Volta. Les populations voltaïques et les Européens sont confondus dans une responsabilité partagée dans la destruction accélérée de la faune. Si les premiers ont exploité les ressources avec des méthodes dites primitives, les seconds s'appuient sur des moyens modernes et des arguments protectionnistes pour atteindre leurs objectifs. Mais, comment peut-on expliquer la politique coloniale contrastée et ses conséquences dans la gestion des ressources fauniques en Haute-Volta ? Pour répondre à ces questions, nous avons eu recours aux archives coloniales et à une bibliographie composée d'ouvrages et d'articles scientifiques sur la question. Les données de ces documents nous ont permis de bâtir notre réflexion autour de trois axes principaux à savoir les pratiques traditionnelles de protection de la faune en Haute-Volta, la création du service colonial en charge des ressources fauniques et le contraste dans les politiques de protection de la faune en Haute-Volta.*

**Mots clés : Colonie, contraste, Haute-Volta, faune, idéologie.**

## FRENCH COLONIAL POLICY: ITS IDEOLOGY AND CONTRASTS IN THE MANAGEMENT OF WILDLIFE RESOURCES IN UPPER VOLTA (1923-1960)

## Abstract

*In French West Africa (AOF), France placed the governance of wildlife resources at the heart of its colonial policies as a priority following the 1933 conference, which stipulated the need for serious protection of wildlife resources in European colonies in Africa. These protectionist measures already existed in British, Portuguese, and Spanish colonies, but not in French ones, even if they were masked by a very pronounced protectionist rhetoric from the metropolitan government. These policies were viewed with mixed feelings in the colony of Upper Volta. Both the Voltaic population and the Europeans were held jointly responsible for the accelerated destruction of wildlife. While the former exploited resources using so-called primitive methods, the latter relied on modern means and protectionist arguments to achieve their objectives. But how can we explain this contrasting colonial policy and its consequences for wildlife management in Upper Volta? To answer these questions, we consulted colonial archives and a bibliography of books and scholarly articles on the subject. The data from these documents allowed us to structure our analysis around three main themes: traditional wildlife protection practices in Upper Volta, the creation of the colonial service responsible for wildlife resources, and the contrasting wildlife protection policies in Upper Volta.*

**Keywords: Colony, contrast, Upper Volta, fauna, ideology.**

## Introduction

En Haute-Volta, la gestion des ressources fauniques est marquée par une place importante accordée aux objectifs d'exploitation souvent enjolivés par des ambitions protectionnistes très affichées comme si la gouvernance endogène n'a pas suffisamment impacté la vie du patrimoine faunique dans les territoires de cette colonie : « *les Européens mettent la nature sous cloche pour construire l'État colonial* »<sup>2</sup>. L'exploitation abusive des ressources naturelles dans le monde et surtout dans certaines colonies européennes en Afrique a été décriée partout, à telle enseigne qu'une conférence internationale, relative à la nécessité de protéger le patrimoine naturel fut organisée à Londres en 1933. Malgré les dispositions antérieures qui avaient été prises, le niveau de protection de la ressource faunique n'était pas suffisant, en raison de la totale disparition de certaines espèces et de la raréfaction de plus en plus marquée pour d'autres. Ces disparitions, totales ou partielles, qui peuvent relever des causes naturelles ou des actions anthropiques, donnèrent lieu à débat international relatif à la protection de la faune dans les colonies européennes en Afrique. Avant la colonisation, la faune appartenait aux peuples anciennement installés<sup>3</sup> et leur gestion était régie par des règles communautaires. Cette forme de gestion faunique inclusive et participative qui intègre les valeurs socio-culturelles des populations connut de profonds bouleversements avec la colonisation française, à travers l'introduction de nouvelles des techniques modernes et de nouvelles formes de gestion contraires à celles qui étaient jusque-là appliquées par les populations locales. Dans ce cadre, les ressources fauniques relèvent de la tutelle coloniale. Ce nouveau mécanisme de gestion des ressources est plus profitable à la métropole qu'à la colonie. Ce qui sous-entend que : « *L'empire est un réservoir en période de difficulté, un débouché en période de prospérité* » (J. Marseille, 1984, p.60). Une nouvelle ère s'ouvre dans la gestion de la faune en Haute-Volta. La France, dans ses politiques impérialistes destructrices des ressources naturelles déguisées en politiques conservatrices, est contrainte par la Conférence internationale de Londres de 1933 pour la protection de la faune et de la flore en Afrique à œuvrer à gestion rigoureuse des ressources de ses colonies en Afrique. Ainsi, note J. Pouchepadas (1993, p.17) :

*« Dans l'ère coloniale française (...) où la gestion forestière semble beaucoup moins systématique et serrée que dans l'aire britannique, aucune mesure conservacionniste sérieuse n'est prise, semble-t-il, avant le XXe siècle. Les premières réserves forestières en Indochine sont postérieures à 1903. On ne commence à en créer en AOF qu'à partir des années 1920 (alors que les premiers rapports qui en exposaient la nécessité datent de 1900) ». Pour les conservacionnistes anglo-saxons, la politique française est plus axée sur l'exploitation qu'à la protection des ressources naturelles (faune, flore). Toutefois, les populations voltaïques et les Européens sont confondus dans une responsabilité partagée dans la destruction accélérée de la faune. En effet, si les premiers exploitent les ressources avec des outils dits archaïques (les gourdins, les arcs, les frondes...), les seconds quant à eux s'appuient sur des moyens modernes et des arguments protectionnistes pour atteindre leurs objectifs, Sur ce point, comment peut-on expliquer la politique coloniale contrastée et ses conséquences dans la gestion des ressources fauniques en Haute-Volta ?*

---

<sup>2</sup>Guillaume Blanc, « Détruire et conserver la nature dans les empires européens d'Afrique », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe [en ligne], ISSN 2677-6588, mis en ligne le 23/06/21, consulté le 23/08/2024.

<sup>3</sup> Au sujet de l'autochtonie et de l'emploi de la terminologie « autochtone », « La majorité des auteurs s'accordent cependant pour dire que les difficultés liées à l'usage de la catégorie « autochtone » ainsi que sa mise en pratique sont plus prononcées en Afrique. En considérant l'enracinement colonial du concept, les « peuples autochtones » sont les descendants d'occupants d'un territoire qui a été envahi, conquis ou colonisé par les puissances coloniales blanches. Lorsque les colons blancs arrivent d'ailleurs, il est plus facile de discerner les groupes mis en cause, mais en Afrique, les relations concernent généralement les occupants originels et les migrants. Il est donc courant d'entendre que tous les africains sont autochtones, ou tout simplement que la distinction indigène/allogène ne s'applique pas. Au sein des États, « l'autochtonie » renvoie davantage à des clivages ethnistes secrétés par le discours politique pour le contrôle du pouvoir et de l'accès à la citoyenneté » (S. G. B. NDEGUE, 2013, pp.31-32). Dans l'historiographie africaine contemporaine, notamment sous l'impulsion de chercheurs comme Nicoué Lodjou Gayibor (dans *Histoire des Togolais*) et Moustapha Gomgnimbou (spécialiste de la toponymie et du peuplement au Burkina Faso), la terminologie « **peuples anciennement installés** » est préférée à celle de « **peuples autochtones** »

Pour répondre à cette question, nous avons eu recours aux archives coloniales et à une bibliographie composée d'ouvrages et d'articles scientifiques sur la question. Ces différents documents nous ont permis de bâtir notre réflexion autour de trois axes principaux à savoir les pratiques traditionnelles de protection de la faune en Haute-Volta, ensuite la création du service colonial en charge des ressources fauniques à la période coloniale et le contraste dans les politiques de protection de la faune.

### **1. La gestion des ressources fauniques en Haute-Volta précoloniale**

Les produits issus de la faune sont utilisés à la fois pour les besoins alimentaire et sanitaire. Donc il est important pour les populations de la protéger.

#### **1.1 La place des produits fauniques dans la vie des populations anciennement installées en Haute-Volta précoloniale**

La chasse tout comme la cueillette est une ancienne activité économique qui a contribué à améliorer le quotidien des populations anciennement installées. Elle fait figure de survivance certaine liée aux pratiques endogènes d'exploitation qui étaient soucieuses de la protection de la ressource même si par moment il y a des formes d'exploitation contrastées. La chasse à des fins alimentaires est le mode d'utilisation des produits de la faune naturelle plus ancien et le plus simple chez les populations africaines en général et voltaïques en particulier ; et malgré la domestication de certaines espèces animales. La chasse, au-delà de la nécessité vitale en Haute-Volta précoloniale, s'inscrit souvent dans des logiques culturelles, éducatives ou écologiques durables. En ce sens que, cette manière des populations locales de prélever les espèces animales mettaient la faune à l'abri de toute hypothèse d'extinction d'une espèce animale donnée. Les formes commerciales de la chasse virent le jour avec l'implantation européenne. La pénétration et à l'occupation effective de l'espace voltaïque qui regorgeait d'importantes richesses susceptibles d'être exploitées par la France est effective vers la fin de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et c'est le début de l'exploitation abusive de la faune et la sortie du gibier à l'extérieur de la colonie.

#### **1.2 Les méthodes endogènes de protection de la faune en Haute-Volta**

Depuis la période précoloniale, la nature à travers la forêt était un espace de vis destiné à satisfaire les besoins essentiels des populations, qui y consacraient en même temps toute forme de pratiques socio-culturelles et usages traditionnels (rites initiatiques, pratiques religieuses, culturelles et cultuelles). Elles les considèrent par conséquent comme le lieu ou refuge d'esprits ou de dieux pouvant protéger le village en cas de bonne conduite ou encore les punir en cas de non-respect. Les forêts sacrées et bois sacrés ont joué un important rôle en Haute-Volta précoloniale en termes protection des ressources forestières et fauniques même s'ils connaissent de nos jours une régression à cause de la concurrence des religions du livre comme l'islam et le christianisme. Ainsi, pour les populations, la conservation de la nature n'est pas la préoccupation première pour la sacralisation de l'espace, mais cela participe plus à la protection de la faune que toute autre mesure de protection des ressources naturelles en Haute-Volta précoloniale. Et c'est en cela que les animaux qui y vivent sont également considérés comme sacrés, donc à l'abri de toute action humaine, comparativement aux autres animaux évoluant hors de ces lieux sacrés. Les forêts sacrées sont souvent considérées comme des exemples de savoirs et savoir-faire traditionnel en matière de gestion durable des ressources fauniques et comme des lieux particuliers d'expression des rapports Homme/Faune et Société/Faune. Les religions animistes sont essentiellement totémiques, c'est-à-dire fondées sur la croyance que la plupart des familles, des communautés, les ethnies ont des affinités avec certains animaux dont ils descendent ou qui en sont les protecteurs.

L'animal totem dans la culture africaine constitue une base importante des relations entre l'homme et la nature. Les croyances des anciennes sociétés honorent certains animaux et de ce fait ne peuvent ni les tuer ni en consommer de peur des représailles (ou toute forme de malédiction) de la part des (forces invisibles) des ancêtres et des dieux qui communiquent très souvent à travers ces animaux. Chaque animal totem a une signification ou plusieurs significations particulières. L'animal totem occupe une place importante dans la vie de celui qui croît en sa capacité de sauver ou de nuire.

## 2. Le potentiel faunique et les stratégies de protection de la faune à la période coloniale

La faune voltaïque est riche et variée. Ce patrimoine faunique fut placé sous tutelle de la France à la période coloniale, qui prétextait mieux faire que les populations de la Haute-Volta en matière de protection de ces ressources naturelles, en dépit des pratiques coloniales contrastées.

### 2.1. La population faunique à la période coloniale

**La faune terrestre :** Dans la colonie du Haut-Sénégal-Niger il y avait : lion, panthère, guépard, chat sauvage, lynx, civette, hyène, cynhyène (*Lycaon pictus*), chacal, phacochère, singes (nombreuses variétés) antilopes (nombreux genres, dont les Céphalophus, Cobus, Cervicapra, Tragelaphus, Limnotragus Ourebia, Hippotragus, Bubalis et Damaliscus), porc-épic, hérisson, oryctérope, écureuil palmiste, rat, lièvre, hyrax, lézards (nombreuses variétés) Caméléon, couleuvre, vipères, boas, trigonocéphale.

- *Oryx Leucorix* : cercles de Tombouctou, Bamba, Gao et le Gourma. Ce sont aussi les régions habitées par ce que les Européens appellent vulgairement la biche « Robert », qui doit être la Gazelle morh.
- *Elan* (genre *Taurotragus*, *Oréas Derbyanus*, Dynki Dianka ou Minandian des Mindingues). Cercles de Kayes et Nioro, Bafoulabé, Satadougou, Kita, Bamako, Bougouni, Sikasso, Bobo-Dioulasso, Lobi.
- *Buffle* (*Bubalus pumilus* de Turt. Cercles de Satadougou, Bafoulabé, Kita, Bamako, Bougouni, Sikasso, Bobo-Dioulasso, Lobi, Fada N'Gourma.
- *Eléphant* : Cercles de Kayes, Nioro, Satadougou, Kita, Bougouni, Sikasso, Bobo-Dioulasso, le Lobi, Bandiagara, Dori, Gao, Fada N'Gourma.
- Girafe : cercles de Nioro, nord de Kita, Goumbou, Sokolo, Tombouctou, Bamba, Gao.
- Chimpanzé : Cercle de Satadougou, vallée du Bafing dans le cercle de Bafoulabé

Cette faune terrestre a enregistré beaucoup de pertes. Certains animaux essaient tant bien que mal de survivre en dépit des difficultés d'ordre naturel et anthropique. (J. Meniaud, 1912, p.181).

**La faune aérienne :** Dans la faune aérienne, il y avait : Faucon, épervier, vautour, aigle pêcheur, hibou et chouette, calao, perroquets (plusieurs variétés) alouette, caille, caille de Barbarie, perdrix, pintade, poule de rocher, outarde, poule de pharaon, merle, tourterelle, pique-bœufs, variétés nombreuses de canards, cormoran, sarcelles, pélican rose et pélican gris, variétés nombreuses d'échassiers, héron gris, marabouts noir et gris, ibis, flamant, oiseau spatule, oiseau parapluie. Il y avait une forte population d'autruche dans les cercles de Nioro, Goumbou, Bandiagara, Dori, Tombouctou, Bamba, Gao, Tillabéry, Niamey et région maure du Sahel (J. Meniaud, 1912, p.183). Aigrettes (blanche, garzette et noire) : Principalement aux bords du Niger et de ses affluents entre Diafarabé et Anssongo et près des mares et des lacs de l'intérieur (J. Meniaud, 1912, p.183). Ce potentiel a été sauvagement exploité par les pays européens en l'occurrence la France. Ce n'est que par la suite, qu'ils décidèrent de la création des parcs nationaux dans les différentes colonies après moult tractation entre eux c'est-à-dire les pro-colonialistes et les anticolonialistes, même si par la suite le second groupe a été phagocyté par le premier avec la pression des hommes d'affaires surtout et des missionnaires qui sous couvert de la religion ont contribué à ces massacres. Plusieurs politiques coloniales confortent cette vision d'un paradis aussitôt trouvé, aussitôt perdu en Haute-Volta à la période coloniale.

## 2.2 Les politiques de protection de la faune voltaïque à la période coloniale

Plusieurs restrictions ont été prises par le gouvernement de la colonie du Haut-Sénégal et Niger dans laquelle était toujours intégré le territoire qui devient la colonie de la Haute-Volta en 1919. Même si elles ne sont pas suffisantes. Etant membre du grand ensemble, toutes les politiques de protection ou d'exploitation mises en place, la future Haute-Volta était de facto concernée. La liberté sans contrôle accordée aux chasseurs européens a eu, comme premier effet, d'encourager la mise en circulation dans le pays d'une quantité d'armes à feu. Un élément important de la richesse naturelle du pays a été exploité au-delà de ses facultés de renouvellement au point où certaines espèces telles que l'éléphant et l'autruche furent menacées de disparaître et les plus beaux oiseaux de parure, mis en péril. La variété et l'abondance de la faune sauvage diminuent chaque jour ; les animaux et oiseaux, traqués sans merci, se dispersent loin des villages et des voies fréquentées. Certes, l'Administration coloniale n'est pas restée insensible devant les progrès du mal. Dans ce sens, le Gouvernement local prend deux arrêtés qui ne sont relatifs qu'à l'aigrette et à l'autruche. Il s'agit de l'article 1<sup>er</sup> qui dispose que « la chasse des aigrettes, grande aigrette (*ardea alba*), aigrette garzette (*a. garzetta*) , est interdite sur tout le territoire du Haut-Sénégal-Niger pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1910 (...) ». Pour sa part, l'article 2 dispose que « le commerce des plumes provenant des établissements d'élevage des aigrettes domestiques sera pratiqué à l'aide de laissez-passer spéciaux délivrés par les commandants de cercles, après constatation dûment effectué par ces fonctionnaires, de l'origine de chaque lot ( ...) »<sup>4</sup>.

Ce sont autant de limites de la protection de la faune de la part de la France. Déjà, dans le grand ensemble Haut-Sénégal et Niger, il y avait des choix à opérer dans la protection de la faune. Et qu'en est-il des espèces animales non protégées par l'administration coloniale. Si, malgré les efforts du colon d'interdire l'abattage de certaines espèces protégées et elles ne sont pas à l'abri, que deviennent les autres qui ne bénéficient d'aucune protection coloniale ? Quelles sont les motivations réelles de la part de l'administration de protéger certaines espèces animales et d'en laisser d'autres ? Autant de manquement dans la protection et l'exploitation des ressources fauniques qui ont fait réagir le milieu anglo-saxon qui d'ailleurs avait appliqué la politique d'association des Africains dans la gouvernance de leurs localités d'où l'organisation de la conférence internationale pour la protection de la faune et de la flore en Afrique à Londres en 1933, invitant la France à changer de paradigme dans le cadre de la protection de la faune. Mais, l'organisation de cette conférence ne veut pas dire que les puissances européennes n'ont pas exploité abusivement les ressources naturelles en Afrique. Néanmoins, sa tenue a contribué d'une manière ou d'une autre à limiter la baisse drastique de la population faunique en Afrique en général et en Haute-Volta en particulier.

Quatre ans après la création de la colonie de Haute-Volta en 1919, les ressources forestières sont placées sous la tutelle du chef de service de l'agriculture de la colonie de Haute-Volta en 1923 (S.J.W., Hien 2018, p.68). Ce n'est qu'en 1925 qu'il y a eu la prise des dispositions réglementaires sur la chasse et instituant par la même occasion des parcs de refuges pour la faune. Cette mutation de la politique coloniale française en matière de gestion faunique est liée à la pression internationale. Si les premiers ont exploité les ressources avec des méthodes dites primitives destructrices selon le colonisateur, les seconds se basaient sur des moyens modernes et des arguments protectionnistes pour atteindre leurs objectifs économiques et politiques. Pour les premiers, la chasse était liée à des besoins primaires, pour ne pas dire naturel et nécessaire, à savoir : s'alimenter et se soigner.

---

<sup>4</sup>Arrêté du 21 septembre 1909, pris par M. le Gouverneur Clozel, prorogeant pour une période de deux ans les effets de l'arrêté du 25 août 1907 du Gouverneur Ponty, relativement à l'interdiction de la chasse aux aigrettes

À ces besoins primaires, viennent se greffer les besoins de la chasse commerciale et sportive, que nous considérons comme le second degré d'exploitation de la faune, cependant connu sous la période coloniale. La Haute-Volta, recrée en septembre 1947, fut dirigée, au point de vue forestier, par le chef du service forestier de la Côte d'Ivoire<sup>5</sup>, jusqu'à l'arrivée d'un chef de service pour les eaux et forêts du territoire de la Haute-Volta. De plus, l'absence d'un conseil général élu (les élections se firent en mai et juin 1948) fit que le service forestier, comme les autres services, n'avait pas de budget au commencement de l'année. Telle était la situation au 13 juin 1948 date d'arrivée à Ouagadougou du chef du service forestier de Haute-Volta.

L'administration du service des eaux et forêts de la Haute-Volta comprenait une direction et trois inspections (voir tableau n°1). La direction était composée

- d'un chef de service et son adjoint
- d'un secrétaire chargé du personnel, et des finances
- d'un responsable du bureau de contentieux et de cartographie
- d'un chef de section de la chasse et de la pêche
- d'un chef de section de recherches et enseignement forestier

**Tableau n° 1. Les trois inspections forestières**

| Inspection            | Cantonnements           | Subdivision et /ou cercles                                   | Grade du responsable |
|-----------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Mossi</b>          | Ouagadougou             | Ouagadougou et de Kaya                                       | Contrôleur adjoint   |
|                       | Volta Noire à Koudougou | Koudougou et Dédougou                                        | -                    |
|                       | Fada N'Gourma           | Fada N'Gourma et Tenkodogo                                   | -                    |
|                       | Diapaga                 | (subdivisions de Diapaga et Pama du cercle de Fada N'Gourma) | Contrôleur           |
| <b>Bobo-Dioulasso</b> | Bobo-Dioulasso          | Bobo-Dioulasso                                               |                      |
|                       | Banfora                 | Banfora                                                      | Contrôleur           |
|                       | Gaoua                   | cercle de Gaoua                                              | Contrôleur           |
| <b>Nord</b>           | Ouahigouya              | Ouahigouya et de Dori                                        | Contrôleur adjoint   |

Source : ANS 2G48/60, Haute-Volta, *Rapport annuel*, 1948

Le cantonnement de Diapaga était spécialement chargé des questions de chasse et de tourisme cynégétique.

La peur d'une quelconque déforestation et la dégradation des ressources fauniques ont été l'alibi qui a prévalu à la réglementation de la production forestière et à la commercialisation des produits dérivés, tout au long de cette longue période de gestion faunique. En Afrique Occidentale française, on pouvait remarquer une distinction entre les « citoyens » et les « sujets » dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles. Les « citoyens » pouvaient exprimer leurs droits civils par le vote et avaient des autorisations et des quotas de production pour l'exploitation et la commercialisation des ressources forestières. Ils avaient des droits commerciaux lucratifs. Les populations n'avaient que l'usufruit. Ils exploitaient les ressources pour leur survie. L'objectif d'une telle politique était de protéger les ressources naturelles contre tout épuisement par des utilisateurs, à travers l'attribution de permis et de concessions et la collecte des taxes forestières par l'Etat (J. Ribot, 2001, p.3.).

<sup>5</sup>ANS 2G48/60, Haute-Volta, *Rapport annuel*, 1948

Les domaines classés ont été créés afin de lutter contre la déforestation et de mieux exploiter les ressources.

### **3. Les discussions au cœur de la gouvernance faunique en Haute-Volta coloniale**

La France, à travers ses différentes politiques protectionnistes affichées dans la gestion des ressources naturelles en Haute-Volta, se cachait des projets d'exploitation intensive de la faune. Ce qui provoqua un émoi dans le monde entier.

#### **3.1 Du discours protectionniste à l'exploitation faunique très prononcée**

La Conférence internationale pour la protection des ressources naturelles (la faune et de la flore) en Afrique est la deuxième phase des mesures de protection desdites ressources et qui a contraint la France à revoir réellement ses politiques d'exploitation des ressources naturelles d'une part et d'autre part de les protéger. Les engagements de la France se traduisent à travers l'extension des aires fauniques et forestières protégées et le renforcement des dispositifs juridique et opérationnel de protection. C'est le début de la création des parcs nationaux. Mais, avec comme premier objectif, disponibiliser la faune pour les activités récréatives des Européens telles que la chasse, le tourisme etc. Avant cette conférence, les populations africaines avaient déjà exprimé le danger lié à la surexploitation de leurs ressources. Mais hélas, elles ne parvinrent pas à leurs objectifs. Les puissances impérialistes sont conscientes des dégâts causés à la nature mais refusent d'y reconnaître. Or, de telles pratiques ne sauraient être tolérées en Europe : « ...le colonial, à de rares exceptions près, qu'il soit chasseur accoutumé ou chasseur occasionnel, respecte scrupuleusement en Europe les règlements, mais devient souvent dans la savane ou la forêt peu policée d'Afrique, un braconnier » (G. Roure, 1952, p.22). Il faut souligner que de telles attitudes de la part des puissances européennes ne sauraient être la continuité des formes d'exploitation pratiquées en Afrique précoloniale, mais la preuve de la violence et du manque d'humanisme qui étaient une de leurs caractéristiques surtout de la part de la métropole française. Or, celles-ci avaient le souci de l'exploitation durable de leurs ressources, mais une fois en Afrique, elles foulèrent aux pieds la protection des ressources naturelles. En outre, en définissant avec précision les normes d'exploitation et de protection de la faune au plan international, la conférence a contribué énormément à sauver les reliques fauniques après le passage de la faune sauvage des mains des populations locales aux mains des puissances impérialistes. Et ces potentialités fauniques constituaient un patrimoine important pour le bien-être des contrées africaines. C'est ainsi que naquirent dans beaucoup de colonies européennes en Afrique les premières aires protégées. Cette conférence a permis de mettre à nu davantage la place de la faune dans la vie de l'Homme, et d'obliger tous les États du monde à faire de la protection de la faune une priorité, compte tenu de la prédominance des politiques d'exploitation sauvages sur celles liées à la protection. C'est ainsi que pendant la période coloniale, des villages ont été déguerpis pour créer les premières aires protégées sur initiatives des puissances impérialistes :

*Des parcs de rassemblement et de transit d'animaux destinés aux zoos occidentaux sont installés dans les colonies et s'autonomisent peu à peu. D'autres ménageries coloniales sont d'origines militaires ou s'inscrivent dans des politiques locales d'embellissement urbain, à l'initiative d'administrateurs coloniaux ou de riches commerçants comme à Agadez, au Niger, ou à Bobo-Dioulasso, en Haute-Volta (Burkina Faso actuel) .... (J. Bondas, 2020, p.4).*

Ce n'était pas une première dans les pays africains sous domination européenne, ils connaissaient déjà les aires protégées à travers les bosquets sacrés. Face à l'exploitation abusive, la conférence de Londres a aussi instauré de nombreuses aires classées à statuts diversifiés, pour protéger et exploiter la faune. Les populations qui se sont vues exproprier leurs terres, ont développé des formes de résistance, toute chose qui a justifié les premières méthodes de révoltes dans les différentes colonies.

Les Européens et les Africains ont contribué à la destruction décélérée de la faune africaine. Mais, les Européens ont plus détruit la ressource que les Africains, car ils ont enclenché un processus irréversible. Les premiers ont été plus destructeurs à travers la chasse sportive, la chasse commerciale et l'ouverture de l'Afrique aux marchés européens toujours en quête des produits de chasse. C'est ainsi qu'après les autres mesures entrant dans le cadre de la protection de la chasse, l'administration coloniale a décidé de limiter, voire de supprimer une activité qui a contribué énormément à la réduction de la population faunique dans les différentes colonies. Il s'agit de la chasse sous toutes ses formes, sportives et commerciales. Toujours est-il que cela va engendrer la mort de l'animal. Le mal provoqué par la chasse a été résolu à travers les permis de chasse. L'article 1<sup>er</sup> stipule que « En Afrique Occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun, au Togo, à Madagascar, à la Côte française des Somalis et aux Comores, nul ne peut... se livrer à aucun genre de chasse sans être détenteur d'un permis ».

Il ne peut être délivré à la même personne qu'un seul permis sportif dans la même année pour un même territoire. Cependant, il peut être délivré, pendant la validité d'un permis, un permis d'une catégorie supérieure moyennant le versement de la différence de prix entre les deux permis. Le total des latitudes d'abattage ainsi accordé ne pourra jamais dépasser le total de celles prévues par le permis de la catégorie la plus élevée. Ces permis doivent contenir tous les renseignements permettant de vérifier l'identité des détenteurs (état civil, signalement, photographie) et doivent être présentés à toute réquisition des agents de l'autorité. En cas de perte du permis, une déclaration doit être faite par l'intéressé. Un duplicata pourra en être délivré moyennant le versement d'une taxe spéciale. Les permis de chasse ne peuvent être accordés qu'à des personnes possédant des armes régulièrement déclarées. Leur délivrance peut être refusée par l'autorité administrative. Si la nécessité d'en faire sentir, le Gouvernement général ou le Chef du territoire peut limiter par arrêté le nombre des permis sportifs susceptibles d'être accordés par subdivision administrative. (...)

*Art. 5.- Permis scientifiques de chasse et de capture. –*

Ils sont accordés par le Ministre de la France d'Outre-Mer sur avis du Conseil supérieur de la Chasse. Cependant, chaque fois qu'il s'agit de capture ou de chasse d'animaux intégralement protégés, l'avis du Muséum national d'Histoire naturelle agissant par délégation du Conseil supérieur de la Protection de la nature sera obligatoirement demandé.

La demande de permis doit indiquer le nom et la qualité du bénéficiaire et du titulaire, les motifs invoqués, le nombre d'animaux de chaque espèce dont la capture ou l'abattage est demandé. Le permis précise exactement les droits conférés à son détenteur et le périmètre dans lequel ils peuvent s'exercer. Celui-ci doit s'en tenir strictement à cette autorisation et ne peut se livrer à aucune autre chasse sans être muni d'un permis sportif. (...)

*Art.6.—Permis sportifs. –* Il existe quatre sortes de permis sportifs.

- 1° Le permis de petite chasse ;
- 2° Les permis de moyenne chasse ;
- 3° Les permis spéciaux de passagers ;
- 4° Les permis de grande chasse.

En A.O.F., le décret 47-2254 a été promulgué par arrêté 409 du 26 janvier 1948 et suivi par un arrêté n°5661 du 14 décembre 1948 qui en fixe les conditions d'application ; ce dernier a été modifié par un rectificatif paru au Journal Officiel de l'A.O.F. du 26 novembre 1949. A la suite de ces divers textes, les autorisations d'abattage concernant les animaux partiellement protégés s'établissent comme suit :

**Tableau n° 2 : Les autorisations d'abatages des animaux en 1948**

| Espèces                                       | Permis de chasse<br>grande chasse | Permis de moyenne<br>chasse | Permis de<br>passager |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| <b>Buffle</b>                                 | 10                                | 5                           | 2                     |
| <b>Hippopotame</b>                            | 2                                 | 1                           | 1                     |
| <b>Eléphant</b>                               | 3                                 | 1                           | 1                     |
| <b>Mouflon</b>                                | 2                                 | 1                           | 1                     |
| <b>Addax</b>                                  | 2                                 | 1                           | 1                     |
| <b>Oryx</b>                                   | 2                                 | 1                           | 1                     |
| <b>Guépard</b>                                | 1                                 | 1                           | 0                     |
| <b>Grand Koudou</b>                           | 0                                 | 0                           | 0                     |
| <b>Girafe</b>                                 | 1                                 | 0                           | 1                     |
| <b>Hippotrague</b>                            | 10                                | 5                           | 3                     |
| <b>Eland de Derby</b>                         | 0                                 | 0                           | 0                     |
| <b>Situtonga</b>                              | 1                                 | 1                           | 1                     |
| <b>Bongo</b>                                  | 2                                 | 0                           | 1                     |
| <b>Céphalophe à dos jaune</b>                 | 1                                 | 1                           | 0                     |
| <b>Colobes</b>                                | 5                                 | 3                           | 0                     |
| <b>Héron garde-bœufs</b>                      | 1                                 | 1                           | 0                     |
| <b>Aigrettes (toutes espèces<br/>réunies)</b> | 6                                 | 3                           | 1                     |
| <b>Marabout</b>                               | 2                                 | 1                           | 0                     |
| <b>Autruche</b>                               | 2                                 | 1                           | 1                     |

**Source : Journal Officiel de l'A.O.F. du 26 novembre 1949**

Ils ont passé plusieurs décennies à tuer les plus grandes bêtes de la faune africaine et, à leurs yeux, des espaces doivent désormais devenir des sanctuaires réservés à la vie faunique. Mais la conférence a annoncé l'obligation de prendre en compte les espèces fauniques comme patrimoine naturel en difficulté.

### **3.2 Les effets de la conférence de Londres sur la faune en Haute-Volta**

La conférence de Londres a eu pour effet immédiat la limitation de la chasse et à long terme la prise de conscience des différentes puissances présentes en Afrique, pour celles qui protégeaient déjà même si elle n'a pas mis totalement les animaux à l'abri des prédateurs. Cette rencontre a contraint de renforcer davantage le dispositif juridique de contrôle et d'instaurer des mesures rigoureuses de protection de ces richesses naturelles des colonies surtout françaises « *la mise en place d'aires réglementées était destinée à assurer la pérennisation du statut social de l'homme blanc viril, pour qui la chasse jouait un rôle symbolique central [...]. Américains et Africains blancs vont ainsi partager cette vision commune d'une conservation pour le plaisir...* » (E. Rodary et al., 2003, p.20). Pour Georges ROURE, la responsabilité est partagée entre les Africains et les Européens quant à la « *destruction accélérée et le déséquilibre assez récent de la faune sauvage d'AOF.* » (G. Roure, 1952, p.20). Même si, les populations de la Haute-Volta ont moins détruit les ressources fauniques, leurs chasses coutumières ont participé également à la disparition de nombreuses grandes espèces animales avant l'arrivée des Européens chasseurs.

C'est surtout les pratiques rudimentaires de chasse, marquées par les poisons utilisés et les feux de brousse, qui ont contribué à la destruction progressive des ressources fauniques. Cependant, ce sont les Occidentaux, pour leur part, qui ont été plus destructeurs que les Voltaïques, par la chasse commerciale pour les collections de trophées et le commerce de l'ivoire et la chasse sportive, mais aussi par l'ouverture de l'Afrique à l'insatiable marché européen de produits de chasse. Mais : « ...le colonial, à de rares exceptions près, qu'il soit chasseur accoutumé ou chasseur occasionnel, respecte scrupuleusement en Europe les règlements, mais devient souvent dans la savane ou la forêt peu policed d'Afrique, un braconnier ». (G. Roure, 1952, p.22). Toutes ces controverses sur la participation supposée de l'un ou de l'autre camp diminuent avec la conférence de 1933. Mais par moment, chacune des deux parties pour une raison ou une autre outrepassa ces mesures visant à limiter la destruction des ressources naturelles.

## **Conclusion**

Pour certains, la colonisation a marqué une rupture inédite, brutale et définitive dans la gouvernance du patrimoine faunique du continent africain, alors que, pour d'autres, elle n'a été qu'un simple épisode, important peut-être, mais s'inscrivant, sans le modifier profondément, dans le cours d'un long processus historique irréversible. On touche là à la question des effets de la colonisation dans laquelle l'exploitation abusive des ressources forestières et fauniques s'opposent, schématiquement, deux « groupes aux idéologies antagonistes ». Pour les « pro colonialistes », la colonisation a été, tout compte fait, une phase constructive qui a vu l'Afrique entrer dans le monde moderne et participer, à part entière, au concert des nations dans la gestion et l'exploitation de ses ressources naturelles. Les « anticolonialistes » montrent au contraire les effets pervers de la domination étrangère. Ainsi, pour certains Africains en général et des Voltaïques en particulier ont cru naïvement, que la période coloniale non seulement déracinait l'ancienne vie des populations anciennement installées, mais aussi, jetait les fondations de la nouvelle. Tout ce qui est exposé de la période coloniale du point de vue des systèmes d'organisation politique, socio-économique fut un vide institutionnel enjolivé pendant un certain temps derrière par un rideau de bonnes valeurs organisationnelles des sociétés.

## **Sources et Bibliographie**

### **Sources**

ANS 2G48/60, Haute-Volta, Rapport annuel, 1948

ANS Arrêté du 28 avril 1914 promulguant en AOF le décret du 25 mars 1914 réglementant la chasse dans les colonies de l'AOF.

ANS Décret du 10 mars 1925 réglementant la chasse et instituant les Parcs Nationaux et Refuge pour les espèces animales en AOF.

ANS Arrêté du 10 avril 1926 fixant certaines conditions d'exécution du décret du 10 mars 1925.

ANS Décret du 04 août 1954 portant transformation en Parcs Nationaux de trois Réserves Totales de faune.

ANS Journal Officiel de l'A.O.F. du 26 novembre 1949

ANS 2G56/54, Haute-Volta, Rapport annuel, 1956

ANS 2G53/94, Haute-Volta, Rapport annuel, 1953

ANS Décret n°47-2254 du 18 novembre 1947

ANS Arrêté du 28 avril 1914 promulguant en AOF le décret du 25 mars 1914 réglementant la chasse en AOF.

ANS Décret du 10 mars 1925 réglementant la chasse et instituant les Parcs Nationaux et Refuge pour les espèces animales en AOF.

ANS Arrêté du 10 avril 1926 fixant certaines conditions d'exécution du décret du 10 mars 1925.

### Références Bibliographique

BONDZ Julien, 2020, « L'empire des bêtes : circulations d'animaux et zoos coloniaux », in Sergio Dalla Bernardina (dir), *De la bête au non-humain : perspective et controverses autour de la condition animale*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, pp.1-18.

GUILLAUME Blanc, « Détruire et conserver la nature dans les empires européens d'Afrique », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe [en ligne], ISSN 2677-6588, mis en ligne le 23/06/21, consulté le 23/08/2024.

HIEN S. Justin Wenceslas, 2018, *Politiques publiques et valorisation d'une ressource naturelle au Burkina Faso : l'exemple du karité de 1928 à 2012*, Thèse de doctorat unique de l'Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso, 450 p.

JEANIN Albert, 1945, *Les bêtes de chasse de l'Afrique française*, Paris, Payot, 236 p.

MARSEILLE Jacques, 1984, *Empire coloniale et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 461p.

MENIAUD Jacques, 1912, *Haut-Sénégal-Niger (Soudan Français), Géographie économique*, Tome 1, Paris, Emile Larose, 396 p.

POUCHEPADAS Jacques, 1993, « Colonisations et environnement », in *Colonisations et environnement*, Paris : Société française d'histoire d'outre-mer, 1993, pp.5-22.

RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, ROSSI Georges, 2003, *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris, Karthala/GRET, 308 p.

RIBOT Jean, 2001, *Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest. Ou : comment la science "science" exclut les paysans*, Dossier n°104, iied, London, 17 p.

ROURE Georges., 1952, *Notes sur la faune de chasse de l'AOF. Sa protection et sa mise en valeur*, Dakar, Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française, 65 p.